

Zeitschrift: L'instruction publique en Suisse : annuaire
Band: 33/1942 (1942)

Artikel: Une oeuvre suisse d'éducation populaire : la bibliothèque pour tous
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-112957>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une œuvre suisse d'éducation populaire :

La Bibliothèque pour tous

La guerre mondiale de 1914 à 1918 venait de finir ; les troupes suisses étaient rentrées dans leurs foyers, et la plupart des œuvres créées pour aider et encourager le soldat en campagne avaient été dissoutes ou mises en veilleuse. Au nombre de celles-ci, il y avait la « Bibliothèque du Soldat », collection de livres recueillis dans le public ou acquis à l'aide du Don national. On avait ainsi constitué un stock d'environ 40 000 volumes, dont une trentaine de mille paraissaient encore en état de circuler, moyennant de nombreuses éliminations et quelques rajeunissements. Que faire de tout cela ?

Le Conseil fédéral fit don de ce stock à la « Schweizerische Volksbibliothek », fondation créée en 1920 sur l'initiative de l'Association des bibliothécaires suisses, en lui laissant le soin de régler les détails de son emploi. Cette association était présidée alors par le D^r Hermann Escher, organisateur et directeur de la Bibliothèque centrale dont Zurich est fière à juste titre, et zélé animateur des bibliothèques suisses. M. Escher avait été étudier sur place le fonctionnement des bibliothèques circulantes aux Etats-Unis. Il lui parut que l'occasion était favorable de créer en Suisse une institution analogue, tout en l'adaptant aux circonstances si diverses de langue, de religion et de mœurs particulières à notre pays.

Telle fut l'origine de la fondation qui porte en français le nom de *Bibliothèque pour Tous*, dont le stock en usage dépasse aujourd'hui 170 000 volumes, et dont les services s'étendent de nos cités populeuses aux hameaux des vallées alpestres les plus reculées.

Le Comité de l'Association suisse des bibliothécaires avait pensé avec raison que, pour réussir, l'œuvre devait être placée sous le patronage de la Confédération et des cantons, ainsi que sous celui de quelques grandes associations culturelles nationales. Le Comité d'initiative qui avait été réuni en 1919 comprenait

le Bureau de l'Association des bibliothécaires, et, entre autres, des délégués de la Société suisse d'utilité publique, du Don national, du Schweizerischer Lehrerverein, de la Société pédagogique de la Suisse romande.

Sous l'impulsion de M. Escher, président, de M. Marcel Godet, directeur de la Bibliothèque nationale, vice-président, et de M. F. Burckhardt, alors bibliothécaire à Zurich, dès lors successeur de M. Escher à la direction de la Bibliothèque centrale de cette ville et le plus compétent des secrétaires, le Comité organisateur décida de ne lancer la nouvelle bibliothèque que lorsqu'elle serait pourvue des moyens d'action nécessaires. Il appela d'abord à sa tête le Dr G. Wirz, bibliothécaire du Département militaire fédéral, qui avait dirigé la Bibliothèque du Soldat pendant la guerre, et acquis de ce fait une expérience précieuse, appuyée par une vaste culture et un dévouement sans bornes. Avant tout, il fallait délimiter l'activité future, fixer les organes de l'institution, élaborer des statuts et des règlements à la fois assez précis et assez élastiques pour éviter des frottements entre les tendances culturelles si diverses en Suisse ; car dès que l'on se préoccupe de la diffusion du livre, on se heurte à une foule de problèmes qu'il eût été imprudent d'ignorer. Il fallait aussi et surtout munir la nouvelle bibliothèque d'organes permanents, tant de direction que de contrôle, d'un fonds de roulement aux recettes assurées, d'un budget équilibré.

Les premiers frais d'étude, de propagande, d'impression, furent couverts par quelques dons que le nom seul de M. Escher valait à l'œuvre, — car, à Zurich, la vieille tradition des mécènes intelligents n'est heureusement pas éteinte. — Mais cela ne faisait que rendre plus pressant le devoir de donner à la nouvelle institution des ressources régulières et permanentes.

C'est que, dès l'abord, ses initiateurs virent grand, et la suite a prouvé qu'ils ont eu raison. Pouvait-on mobiliser opinion publique, autorités et associations diverses simplement pour ajouter quelques romans au flot de lectures à la disposition du public ? Il y avait mieux à faire. Tout d'abord, on décida que la nouvelle bibliothèque comprendrait un rayon technique et scientifique important, mettant à la disposition des spécialités, pour autant qu'il ne s'agirait pas de matières trop savantes, tout ce qui paraît d'utile et d'accessible pour les professions et les arts. Il fallait qu'à l'avenir tout ouvrier suisse intelligent, désireux de se perfectionner dans une technique nouvelle, sût où s'adresser pour obtenir l'ouvrage qui lui permettrait de devenir un meilleur connaisseur des matières premières qu'il avait à transformer, des outils dont il pouvait disposer, des possibilités

qui s'offraient à lui. Il le fallait surtout pour l'artisan voulant suivre l'évolution de sa branche, pour le commerçant à la recherche du nouveau, pour l'industriel ayant besoin de débouchés, pour le cultivateur curieux de nouveaux modes de production, pour le dessinateur, l'architecte, l'artiste cherchant des suggestions diverses.

L'autre partie du stock à constituer devait être groupée en deux parts dévolues l'une aux réalités, l'autre aux fictions. Les premières seraient appelées lectures de culture générale, les secondes, lectures récréatives, bien qu'il soit entendu que l'intérêt des unes et des autres est suscité avant tout par la nature du sujet, le talent de l'auteur et la mentalité du lecteur. Si le roman et la nouvelle accaparent la fiction, les lectures de culture générale englobent tout le groupe captivant des récits de voyages et d'explorations, les études historiques, littéraires, philosophiques, etc., allant de la note vulgarisatrice à l'essai et au traité plus savant, sans toutefois aborder l'érudition, réservée aux bibliothèques universitaires. Et comme, tout en satisfaisant au besoin de fiction, il fallait encourager la culture générale, il fut décidé que tout emprunteur d'une collection de nos livres devrait prendre au moins un tiers de volumes de culture générale pour deux tiers de fictions.

La nouvelle bibliothèque fut tout naturellement appelée en allemand *Schweizerische Volksbibliothek*, mais il apparut aux initiateurs que, si l'on se bornait à traduire ce terme par « Bibliothèque populaire suisse », on ne rendrait pas exactement le caractère de l'institution, que *Volksbibliothek* signifie bibliothèque du peuple, plutôt que populaire, un sens légèrement dépréciatif quant à sa valeur littéraire ou de pensée pouvant être attaché en français à l'adjectif « populaire ». De là le nom de *Bibliothèque pour Tous* (*Biblioteca per tutti*). Malheureusement, lorsque les agences transmettent aux journaux telles informations à son sujet, elles l'appellent trop souvent la « bibliothèque populaire suisse », et personne, en Suisse romande, ne sait de quoi il s'agit. Quand leurs traducteurs cesseront-ils de nous trahir ?

La B. P. T. devait être à la disposition de tous les Suisses. Pour obtenir ce résultat, les mesures suivantes furent arrêtées :

1. La bibliothèque technique et scientifique pratiquerait le prêt individuel. Les volumes, tant allemands que français, italiens ou éventuellement d'autres langues, seraient groupés en un stock unique, centralisé à Berne, et placé sous l'administration immédiate de la direction centrale.

2. La bibliothèque récréative et de culture générale serait répartie en dépôts régionaux situés à Berne, Zurich, Lausanne,

Fribourg, Lucerne, Coire et Bellinzone. Elle pratiquerait le prêt collectif, par caisses de 20, 40, 70 et 100 volumes, confiées à des collectivités dont il fallait définir la nature. Ce seraient notamment :

a) les associations de lecteurs constituées par 6 personnes au moins, dont un répondant responsable du bon entretien des livres, de leur prêt à titre individuel, de leur retour dans le délai prévu et du paiement de la finance de prêt ;

b) les bibliothèques de prêt ou d'étude, à caractère d'utilité publique, les institutions, les hospices, les écoles, les fabriques, les foyers, les associations diverses ayant besoin d'un choix de volumes en complément de leur propre bibliothèque ;

c) l'expérience a fait ajouter aux prêts collectifs le prêt individuel par 10 volumes, consenti pour un temps limité aux personnes offrant les garanties désirables.

Quelle contre-partie serait exigée des emprunteurs ? Pour la bibliothèque technique, d'un caractère d'utilité publique plus direct, elle se bornerait à une finance unique de 20 ct. et aux frais d'expédition et de retour des volumes. Pour les rayons récréatifs et de culture générale, il y aurait, outre ces frais obligés, une finance de prêt extrêmement modique (actuellement encore 5 ct. par volume et par mois). Sauf volumes perdus ou détériorés par négligence, la caisse centrale se chargerait de tous frais d'achat, d'entretien, de renouvellement et d'organisation.

Les organes centraux de l'institution seraient un Conseil de fondation groupant les représentants des autorités et des institutions s'intéressant à la B. P. T., et un Comité directeur nommé par lui. Chaque dépôt régional serait placé sous le contrôle d'un Comité régional dont les membres seraient désignés par une assemblée de délégués, puis par cooptation. Une hiérarchie simple, mais ferme, plaçant les chefs de dépôts sous le contrôle de la direction centrale, assurerait une bonne gestion, à laquelle les comités régionaux auraient le devoir de collaborer.

Tel était le programme. Quelle en fut la réalisation ? Voici :

Aujourd'hui, en l'an de grâce et de guerre 1942, la B. P. T. possède à son rayon technique de Berne 35 573 volumes sur toutes les branches essentielles de l'activité humaine, et dans ses sept dépôts régionaux environ 135 000 volumes de culture générale et de fictions en état normal d'entretien, étant entendu que les volumes trop usagés ont été éliminés chaque année dans la mesure où les soucis d'une bonne administration se concilient avec ceux de l'hygiène.

Le stock du *dépôt central*, technique et scientifique, est énuméré en 9 catalogues, sous les rubriques suivantes :

1. Philosophie. 2. Religion. 3. Sciences sociales. 4. Littérature, philologie. 5. Mathématiques et sciences. 6. Sciences appliquées (techniques, agriculture, commerce, industries, arts et métiers). 7. Beaux-arts, jeux, sports. 8. Géographie et histoire de la Suisse (à paraître). 9. Géographie et histoire générale, biographies (à paraître).

Ces catalogues sont à la disposition du public pour des prix allant de 0 fr. 80 à 2 fr. Aucune de ces rubriques ne se propose de faire double emploi avec les bibliothèques universitaires. Le « dépôt central » n'est pas une bibliothèque documentaire, ni une collection de raretés bibliophiles, mais une collection d'ouvrages récents ou de rééditions mises au point, sur les sciences et les arts envisagés d'un point de vue actuel, constituée dans un but d'usage et d'aide au travail.

Les services rendus par ce dépôt central sont déjà innombrables, mais ils pourraient être infiniment plus nombreux si les premiers intéressés savaient mettre à contribution cette source unique d'information. Interrogez en Suisse romande les artisans, ouvriers, techniciens, de tous genres sur l'existence de ce dépôt, notamment du groupe 6 : vous verrez qu'ils l'ignorent presque tous. Les journaux à qui nous envoyons nos comptes rendus annuels n'en font que de maigres extraits, nous prenant sans doute pour une entreprise commerciale !

Quant à la branche de culture générale et lectures récréatives, confiée aux sept dépôts régionaux, dont chacun édite son propre catalogue, elle est beaucoup mieux mise à profit. Ses « cantines » de 20 à 100 volumes parcourent le pays dans nos wagons C. F. F., dans nos autos postales, ou franchissent nos cols de montagnes à dos de mulet. On les trouve dans les bureaux de nombreuses fabriques, dans des asiles, dans des foyers de tous genres, dans les casernes, dans les maisons du soldat, dans des cantonnements improvisés. Les voici dans des maisons d'écoles, en collections choisies par le maître de classe, ou dans la salle des professeurs d'un collège à qui elles apportent un complément bienvenu en œuvres dignes de retenir leur attention de lettrés. Vous les trouvez chez les particuliers dirigeant une association de lecteurs. Enfin et surtout, vous les trouvez dans les locaux de nos bibliothèques populaires, dont elles viennent compléter un stock vieillissant et parfois suranné. Et si, certains soirs, vous êtes, par exception, admis à pénétrer dans les salles du vaste hôpital cantonal vaudois, vous y verrez, circulant entre les rangées de lits avec sa petite

charrette de livres, la dévouée bibliothécaire en chef du dépôt de Lausanne qui vient y faire sa distribution, s'enquiert des goûts et des besoins du lecteur malade, trouve pour la vieille grand'mère le récit tout simple, très lisiblement imprimé, qui lui apportera de la distraction et du réconfort moral, pour le jeune apprenti victime d'un accident le récit d'aventures qui lui fera oublier son ennui et ses souffrances, pour l'intellectuel le roman de valeur ou l'étude historique ou littéraire qui peut le distraire de ses soucis et occuper sa pensée. Sont seules exclues de sa sollicitude, par égard pour les autres usagers de la B. P. T., les salles groupant des malades contagieux. C'est ainsi que, pour le seul canton de Vaud, dans l'année 1938, qui est la dernière ayant précédé la mobilisation de guerre, 391 caisses contenant 16 319 volumes ont été mises à la disposition de 199 stations, au nombre desquelles figurent une centaine de bibliothèques communales ou paroissiales.

Dès le 1^{er} septembre 1939, la B. P. T. est redevenue la *Bibliothèque du Soldat* qu'elle avait été à ses débuts, et l'on pouvait observer, dans la plupart des cantonnements, des soldats lisant, à leurs heures de loisir, ses volumes à la couverture protectrice bien connue, et heureux d'avoir à leur disposition un moyen gratuit d'occuper leur esprit et de tuer le « cafard ». Grâce à l'aide du Don National, nos collections militaires ont accompagné le mobilisé des centres de rassemblement aux postes frontières les plus reculés. Il suffisait qu'un gradé ou même un simple soldat muni de l'autorisation du capitaine en prit l'initiative, pour que le choix désiré arrivât dans le plus bref délai.

Dès l'entrée d'internés en Suisse, le même service a fonctionné dans les camps qui les groupaient. Il n'est pas jusqu'aux internés polonais qui n'aient eu à leur disposition des livres dans leur langue, avec quelle gratitude, on peut se le figurer.

Sous son double aspect civil et militaire, l'année 1940 représente, pour la B. P. T., celle de la plus grande activité qu'elle eût connue jusqu'alors. On s'en rendra compte si nous disons que le seul dépôt de Lausanne a expédié, au cours de cette année, 750 collections groupant 29 232 volumes, se répartissant en envois

- aux civils : 390 collections avec 15 482 volumes ;
- aux militaires suisses : 270 collections avec 8080 volumes ;
- aux internés : 90 collections avec 5670 volumes.

Pour l'ensemble de la Suisse, soit pour les 7 dépôts régionaux et le dépôt central réunis, ces totaux sont :

Civils :	1758 collections avec	66 617 volumes ;
Militaires suisses :	2041 » »	76 065 »
Internés :	267 » »	13 110 »
Au total :	4066 » »	155 792 »

En 1941, le départ des internés français et la démobilisation partielle de l'armée ont causé des fluctuations diverses. Malgré cela, les livraisons à l'armée n'ont guère diminué, et celles aux stations civiles ont augmenté dans une proportion qui compense, et au delà, l'absence des internés. Rentrés dans leurs foyers, beaucoup de soldats ont voulu continuer à bénéficier d'une institution dont ils avaient appris à connaître l'existence sous l'uniforme. C'est ainsi que le dépôt de Lausanne a expédié en 1941 :

Aux civils :	470 collections avec	17 481 volumes ;
Aux militaires :	312 » »	8 959 »
En tout :	782 » »	26 440 »

Pour la Suisse entière, les dépôts régionaux ont expédié 4090 collections avec 152 146 volumes à 1971 stations, et le dépôt central a prêté 10 074 volumes, ce qui représente un total de 162 220 volumes mis en circulation.

En dépit des perturbations causées par la mobilisation, le travail considérable que représente un service de cette envergure a été accompli avec un dévouement absolu par le personnel habituel de la B. P. T. dans ses différents dépôts régionaux. Rappelons que ce sont ceux de :

Berne, Hallerstrasse 32, desservant les cantons de Berne, Soleure, Bâle et les parties allemandes des cantons de Fribourg et Valais ;

Lausanne, précédemment à l'Ecole normale, dès mars 1942 à la rue Centrale 27, pour les cantons de Vaud, Genève et Neuchâtel ;

Fribourg, Bibliothèque cantonale et universitaire, pour la partie française des cantons de Fribourg et Valais ;

Lucerne, Bibliothèque cantonale, pour Uri, Schwytz, Unterwald, Lucerne et Zug ;

Zurich, Pestalozzihaus, pour Zurich, Argovie, Schaffhouse, Saint-Gall, Appenzell, Thurgovie et Glaris ;

Coire, Bibliothèque cantonale, pour les Grisons ;

Bellinzone, Ecole de commerce, pour le Tessin.

Il n'entre pas dans le cadre de cette étude de rapporter l'activité de chacun de ces centres ; mais puisqu'elle s'adresse avant tout aux lecteurs romands, notons cependant ce fait, remarquable pour nous, que le canton de Vaud fut d'emblée celui qui fit de

son dépôt régional l'usage le plus intensif, et qu'il a gardé jusqu'à ce jour le premier rang des cantons suisses dans leur utilisation de la B. P. T. par rapport au chiffre de leur population.

Tel est donc le degré de développement auquel, sous l'actuelle présidence de M. Marcel Godet, directeur de la Bibliothèque nationale, nous retrouvons la B. P. T. en 1942, couvrant le pays tout entier du réseau de son activité. Or nous l'avions laissée à son état embryonnaire de 1919-20, avec, pour seul avoir, le stock bien précaire de la Bibliothèque du Soldat de la mobilisation de 1914-18, et quelques dons discrets comme seul moyen d'action. Comment l'œuvre a-t-elle pu prendre corps et grandir au point de faire figure d'un service public à différents titres ? C'est ce que nous aimerions dire encore, en invitant nos lecteurs à un bref retour aux premières années de l'institution.

Les bibliothécaires professionnels sont par définition et par vocation des serviteurs de l'Idée. Mais précisément parce qu'ils ont fait de ce service le but de leur activité, ils le savent soumis à des exigences matérielles inéluctables qu'il serait dangereux d'ignorer. Le volume que vous achetez pour 3 ou 4 francs chez le libraire prend une valeur au moins double quand il a été placé sur le rayon d'une bibliothèque publique, parce qu'il a fallu le relier, le couvrir, le cataloguer, tenir à sa disposition un meuble où le poser, un local où loger ce meuble, enfin, pour le distribuer au public avec quelques milliers d'autres, un personnel capable qui ne peut vivre de l'air du temps.

C'est pourquoi les bibliothécaires professionnels à qui incombait en premier lieu la tâche de mettre sur pied la B. P. T. auraient désiré lui procurer une solide base matérielle, en la dotant d'un fonds de départ dont l'intérêt eût dû suffire, non pas à en assurer le roulement, mais à la mettre à l'abri des fluctuations économiques. Il fut donc décidé, en 1919 déjà, de faire auprès du public suisse un appel pressant exposant le but à réaliser, et lui demandant d'en fournir le capital de départ. Comme il est d'usage, cet appel fut signé de nombreuses personnalités en vue, dont les noms étaient garants du bon emploi des fonds ; cet appel fut adressé à tous ceux qui disposent, à un titre quelconque, de la précieuse manne. Quelques milliers de francs furent réunis en Suisse allemande. Je dois le dire à regret : l'appel resta sans écho en Suisse romande ; le chef d'une puissante industrie fort prospère à l'époque nous adressa 20 exemplaires des poésies d'un auteur inconnu, et le directeur d'une banque qui réserve une somme annuelle à des œuvres d'utilité publique regretta de ne pouvoir s'engager pour ne pas créer un précédent ; de-ci, de-là, vinrent 10, 20 ou

100 francs ; et ce fut à peu près tout. Or on avait attendu le million, ou quelque chose d'approchant...

Il y eut un moment de découragement chez les initiateurs, mais celui-ci ne dura guère. On n'avait pas voulu être des budgétivores : on le deviendrait par nécessité et par devoir, en s'adressant aux pouvoirs publics, à la Confédération en premier lieu, puisqu'il s'agissait de transformer une œuvre de l'armée en institution civile. Le premier budget fut établi pour l'année 1921, et arrêté à 120 000 fr. On décida de demander la moitié de cette somme à la Confédération comme subvention annuelle, les organes de la B. P. T. s'engageant à en trouver l'autre moitié auprès des cantons, des communes et des particuliers, ainsi que par le produit des prêts.

La Confédération accorda sans trop de peine les 60 000 fr. qui lui étaient demandés, mais les réactions des cantons n'eurent rien d'uniforme. Cependant, ceux qui avaient à loger un dépôt régional comprirent que cela leur imposait un devoir spécial ; c'est ainsi que Berne alloua 7000 fr. par année, Zurich 5000 fr., Vaud 3000 fr. et Fribourg 1400 fr., mais d'autres cantons sans dépôt régional firent tout leur devoir, ainsi Neuchâtel avec 1000 fr., Argovie avec 2400 fr., Soleure avec 1400 fr., etc. Dès lors, ces appuis ont subi des fluctuations diverses, généralement dans le sens d'une baisse allant parfois jusqu'à la suppression totale que justifiait l'inexorable crise ¹.

Il n'entre pas dans nos intentions de narrer par le menu les tribulations financières qui accompagnèrent les 20 premières années d'existence de la B. P. T. Qu'il nous suffise de dire qu'elle a toujours réussi à se procurer l'équivalent de la subvention fédérale, que son budget annuel a oscillé de 120 à 180 000 fr. aux dépenses et aux recettes (195 000 fr. en 1941), et que quelques ressources extraordinaires (dont une partie du produit de la carte du 1^{er} août en 1922) lui ont permis de constituer un modeste fonds de réserve d'une trentaine de mille francs. Car le personnel d'une bibliothèque d'usage doit avoir une situation assurée dans la mesure du possible, et si l'institution doit être prudente dans l'acceptation de nouvelles dépenses, il faut qu'elle puisse compter sur un minimum de recettes régulières.

¹ Notons, à titre documentaire, l'aide fournie à la B. P. T. par les cantons à dépôt régional en 1941 : Zurich : Etat, 5840 fr. ; commune, 3600 fr. pour loyer et accessoires ; Berne : 6000 fr. ; Lucerne : 700 fr. et logement ; Fribourg : 700 fr. et logement ; Grisons : 750 fr. et logement ; Tessin : 1000 fr. et logement ; Vaud : Etat, 1350 fr. et logement ; commune de Lausanne : 540 fr. Le local de l'Ecole normale étant devenu très insuffisant en raison de l'extension considérable de l'activité du dépôt de Lausanne, le Grand Conseil vaudois a accepté de porter au budget de 1942 un poste de 2400 fr. destiné au loyer d'un nouveau local.

Dès que le service des prêts eut commencé à fonctionner, il s'avéra tout de suite qu'il comblait une lacune réelle dans la vie intellectuelle suisse. Son existence amena la fondation de nombreuses « associations de lecteurs ». Mais c'est comme *bibliothèque complémentaire* que la nouvelle institution se rendit le plus utile. Une bibliothèque locale ne dispose souvent que de peu de fonds pour son renouvellement, ou bien son chef hésite à effectuer des achats qui peuvent être discutables. Il est beaucoup plus simple et moins onéreux de faire venir pour quelques mois une collection de la B. P. T. C'est ce qui explique que le canton de Vaud, qui possède un grand nombre de bibliothèques locales fort anciennes, ait pris le premier rang dans l'utilisation de la B. P. T. par rapport au chiffre de sa population.

Mais la B. P. T. veut être autre chose qu'une bibliothèque circulante et un cabinet de lecture. Elle s'est donné une tâche éducative qui justifie seule son existence et l'appui des pouvoirs publics. Elle veut être un service social, un élément de l'utilisation des loisirs pour une fin utile et saine. Ainsi se posait, pour ses dirigeants, le plus redoutable des problèmes, celui du choix des volumes. Il ne s'agissait pas d'entasser n'importe quels romans en nombre respectable, et de les répandre dans nos villes et nos villages. Il fallait être éclectique, certes, mais avec discernement. Bibliothèque pour tous ne signifie pas bibliothèque dont tous les livres s'adresseraient indifféremment à tous les lecteurs, mais collection dans laquelle toutes les catégories de lecteurs trouveraient à choisir selon leurs goûts et leurs besoins intellectuels, sans qu'un danger moral pût résulter de cet éclectisme pour ceux d'entre eux qui sont dépourvus d'esprit critique et d'expérience de la vie.

Si donc le choix était relativement facile dans le domaine de la culture générale, il l'était infiniment moins dans celui des fictions. Il va sans dire que les œuvres immorales doivent être éliminées, mais s'il est des fictions où il est aisé de distinguer où commence l'immoralité, il en est d'autres que l'esprit du lecteur peut rendre immorales ; les résonances qu'elles éveillent s'appellent ici psychologie subtile, ailleurs éveils de troubles instincts. Si le choix est parfois difficile, même lorsqu'il s'agit d'œuvres et d'auteurs connus et classés, il l'est bien davantage en présence de certains romans contemporains qui prétendent traduire toutes les tendances de notre époque troublée. La librairie française jette constamment sur le marché de l'excellent, du médiocre et du pire. Il faut choisir. Les bibliothécaires régionaux élaborent trois fois par an au moins une liste de propositions d'achats dont l'approbation ou la correction motivée est deman-

dée aux membres des comités ; tous les volumes ainsi proposés ont été préalablement lus et appréciés par un groupe de collaborateurs bénévoles sur le jugement de qui on peut se reposer. La bonne volonté des libraires permet cette lecture préalable sans engager l'achat. Des volumes ainsi « prospectés », les refusés sont rendus au libraire, et les admis sont divisés en deux classes : ceux qui peuvent être mis entre toutes les mains, et ceux qui ne doivent être prêtés qu'avec discernement. Les premiers portent sur leur étiquette un signe distinctif bien connu des bibliothécaires locaux. C'est à ceux-ci qu'il incombe de diriger les emprunts individuels en tenant compte de cette indication. Que des erreurs restent possibles, tant sont diverses les normes d'appréciation, nous n'oserions le contester ; elles sont en tout cas réduites au minimum, sans que rien de ce qui est digne d'être connu et diffusé soit éliminé de nos catalogues.

Un fait d'expérience est incontestable : quand il s'agit de fictions, on ne peut fonder une liste d'achats sur les analyses publiées par les journaux qui ne font que reproduire le « prière d'insérer » des éditeurs. Les suppléments littéraires des grands journaux suisses, les bulletins bibliographiques qui sont donnés en supplément de certaines revues, littéraires, pédagogiques ou autres, rendent de bons services à nos bibliothécaires en quête de nouveautés intéressantes ; mais aucune de ces sources d'information n'est suffisante quand il s'agit d'alimenter une grande bibliothèque d'usage en livres de valeur. Le premier chef du dépôt régional de Lausanne, M. le professeur Chevallaz, avait fondé, sous les auspices du Département vaudois de l'instruction publique, un petit périodique, *Que lire ?* qui groupait de brèves analyses d'ouvrages dignes de figurer au catalogue des bibliothèques publiques. Comme tant d'autres publications utiles, *Que lire ?* fut victime des restrictions. Centralisés pendant douze ans par M. Albert Roulier, les renseignements littéraires intéressant le dépôt de Lausanne le sont maintenant par une commission rattachée directement au Bureau du dépôt.

Outre sa participation aux travaux de la commission d'achats, le chef du dépôt régional a la responsabilité de proposer les doubles, c'est-à-dire les ouvrages qu'il faut multiplier à plusieurs exemplaires pour pouvoir les servir simultanément en divers lieux. Là aussi, la vogue d'un moment n'est pas un critère suffisant. Tel auteur fort demandé pendant quelques années, est ensuite délaissé, et ses œuvres multipliées imprudemment restent sur les rayons ; ainsi René Bazin ; tel autre, longtemps délaissé, retrouve une vogue étonnante, notre Urbain Olivier, par exemple. On voit que l'administration d'une grande bibliothèque d'usage

cause des soucis que ne connaissent guère les bibliothèques savantes.

Communes à toutes les bibliothèques, par contre, sont les préoccupations que causent le prix, la reliure et la conservation des volumes en état normal de propreté et d'entretien. Les volumes français, particulièrement ceux qui sont édités à Paris, coûtent deux fois moins que ceux de langue allemande, mais ils sont le plus souvent d'un papier de qualité moindre, exception faite des publications de la librairie suisse française. Les volumes allemands paraissent généralement sous un cartonnage d'apparat plus que de durée, alors que les français sont brochés et doivent être confiés au relieur avant d'être prêtés. On le voit : notre qualité de bibliothèque trilingue nous place au carrefour de toutes les expériences !

Plutôt que de faire eux-mêmes un choix pour lequel bien des éléments leur manquent, la plupart des bibliothécaires locaux laissent au chef du dépôt régional le soin de composer les collections qu'ils demandent. Fonction délicate, puisqu'elle exige à la fois la connaissance aussi complète que possible du stock à disposition et celle des différents milieux de lecteurs. Les trois chefs successifs du dépôt régional de Lausanne, M. Chevallaz, le regretté Charles Mamboury, puis actuellement M^{lle} Suzanne Guex, se sont acquis en cette matière la juste reconnaissance des usagers romands de la B. P. T. Est-il nécessaire de remarquer que tous les désirs ne peuvent être satisfaits, que le bibliothécaire local doit avant tout s'inspirer des besoins de son « public », et non de son désir personnel de nouveautés, et que s'il oublie qu'il est au service d'une collectivité et d'une œuvre sociale, il manque à son devoir ?

Destinée au public romand, cette étude s'est attachée aux expériences faites par le dépôt régional qui sert la plus grande partie de ce public. Il va sans dire que chacune de nos stations principales a à son actif des expériences diverses, en rapport avec la région qu'elle dessert, de langue allemande pour la plupart, en partie romanche aux Grisons, italienne au Tessin, ici essentiellement citadine ou industrielle, ailleurs surtout campagnarde. L'unité d'action est assurée par le Bureau central de l'institution, à Berne, qui centralise et contrôle l'emploi des fonds, vérifie la comptabilité des dépôts régionaux, administre les intérêts matériels et spirituels de l'œuvre, établit des données statistiques qui permettent d'en suivre le développement. C'est ainsi que le retour de chaque collection au dépôt régional qui l'a fournie est accompagné d'un formulaire sur lequel le bibliothécaire local est prié de noter

le nombre des emprunteurs qui ont mis la collection à profit et celui des sorties de livres. Il est invité à donner aussi toutes informations utiles sur les auteurs les plus demandés, les appréciations des lecteurs et les siennes propres. Collationner les renseignements ainsi recueillis pour des centaines et des milliers de collections fournirait des données dont le pittoresque et l'imprévu ne seraient pas absents. Quoi qu'il en soit, la B. P. T. fait son possible pour que, de son bibliothécaire central aux bibliothécaires locaux, en passant par les chefs de dépôts régionaux, tout ce qui s'occupe en Suisse de la diffusion du livre collabore dans un commun esprit de service.

Bibliothèque civile et bibliothèque du soldat, bibliothèque d'adultes par conséquent, la B. P. T. devient dès maintenant bibliothèque de jeunesse par surcroît. Un don magnifique de la fondation Rockefeller dans ce but (près de 110 000 francs à répartir sur trois années), lui en fait le devoir. Non pas qu'elle ait négligé jusqu'ici de faire place sur ses rayons aux œuvres intéressant la jeunesse. Jules Verne et Fenimore Cooper, Walter Scott et Marc Twain, Daniel de Foe et ses émules, Kipling, Baden Powell et les éducateurs scouts, et cent autres, ont été admis dans ses collections dès le début. Mais ce n'était qu'à titre accessoire, et intéressait l'adolescence plus que l'enfance. Désormais la *Bibliothèque de Jeunesse*, rayon spécial de la B. P. T. dans tous ses dépôts régionaux, pourvue de quelques milliers de volumes au cours des années 1940 et 1941, avec de belles perspectives d'enrichissement, englobera tout ce qui peut nourrir l'esprit, le cœur et l'imagination des jeunes, dès l'âge des premières lectures à la fin de la scolarité.

La part faite à la littérature nationale sera encore accentuée. Que l'on songe à ce que signifient, pour la compréhension des aspects si divers de la vie suisse, certaines œuvres de Jacob Frey, de Gotthelf, de Gottfried Keller, des deux Olivier, d'Eugène Rambert, de Töpffer, de Louis Favre et d'Huguenin, et, parmi tant d'excellents conteurs contemporains, de Bosshardt, Lienert, Reinhart, Jegerlehner, Zahn, Ramuz, Chable et autres. L'effort remarquable de la librairie romande pour suppléer à la carence de la librairie française depuis la guerre, et cela dans le meilleur esprit à la fois humain et national, mérite aussi d'être relevé.

Ainsi donc, la B. P. T. devient bibliothèque complémentaire des bibliothèques scolaires, comme elle l'était déjà des bibliothèques communales et paroissiales. Si l'on songe que le canton de Vaud a institué il y a moins de 10 ans les bibliothèques scolaires à titre officiel, on se rend compte de l'intérêt de ce nouveau

champ d'activité dans ce canton, aussi bien d'ailleurs que dans d'autres. Il y a, dès maintenant, au dépôt régional de la B. P. T. un rayon modèle où les membres du corps enseignant pourront obtenir le prêt de volumes qu'ils apprendront à connaître avant d'en faire l'achat pour la bibliothèque de leur classe. Car il est clair que, si la B. P. T. espère acheter en de nombreux exemplaires les livres de valeur plus spécialement destinés à l'enfance, elle ne pourra jamais se substituer aux bibliothèques scolaires elles-mêmes. Il lui suffit — et c'est déjà beaucoup — de jouer un rôle d'animateur quand elle le peut.

Aider, suggérer, soutenir, guider, compléter les initiatives locales, tel fut, dès l'origine son but principal ; elle espère y avoir réussi dans la mesure de ses moyens. Ouvrant toutes grandes, pour le lecteur suisse, les fenêtres par lesquelles la production littéraire nous éclaire sur le monde et la vie, elle met aussi en pratique la maxime de notre Gottfried Keller : « Honore toutes les patries, mais la tienne, aime-la. » Veillent tous ceux qui en ont la possibilité, autorités et particuliers, lui conserver les appuis matériels et moraux dont elle a besoin pour poursuivre sa tâche !

ERNEST BRIOD.

Au 31 décembre 1941, la Bibliothèque pour Tous possédait 170 717 volumes, qui se répartissent comme suit entre le dépôt central et les dépôts régionaux :

<i>Dépôts régionaux</i>	<i>Allemand</i>	<i>Français</i>	<i>Italien</i>	<i>Romanche</i>	<i>Autres langues</i>	<i>Totaux</i>
1. Berne	35 737	10 937	1 055	—	—	47 729
2. Bellinzone	—	—	8 507	—	—	8 507
3. Coire	5 796	—	623	739	—	7 158
4. Fribourg	—	7 390	—	—	—	7 390
5. Lausanne	—	23 889	—	—	—	23 889
6. Lucerne	10 989	—	—	—	—	10 989
7. Zurich	29 482	—	—	—	—	29 482
Totaux	82 004	42 216	10 185	739	—	135 144
8. Dépôt central	23 688	5 422	411	30	692	30 243
Hors catalogue	—	—	—	—	—	5 330
Total général	105 692	47 638	10 596	769	692	170 717